RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture, transport et livraison de sel pour la viabilité hivernale des routes de la Collectivité de Corse - 2 lots

---

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 21 décembre 2026 à 12:00

Cullettività di Corsica
Direction de l'exploitation routière du Cismonte
22 cours GRANDVAL
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 01
Tél : 0495555555

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture, transport et livraison de sel pour la viabilité hivernale des routes de la Collectivité de Corse - 2 lots
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	2
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Groupement solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 5
1.3 - Type et forme de contrat 5
1.4 - Décomposition de la consultation 5
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Forme juridique du groupement 6
2.3 - Variantes 6
2.4 - Développement durable 6
3 - Conditions relatives au contrat 6
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 11
7 - Examen des candidatures et des offres 11
7.1 - Sélection des candidatures 11
7.2 - Attribution des accords-cadres 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 14
8 - Renseignements complémentaires 14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
8.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture, transport et livraison de sel pour la viabilité hivernale des routes de la Collectivité de Corse - 2 lots

Le présent accord-cadre régit l'exécution des prestations de fourniture, de transport et de livraison de chlorure de sodium (sel de déneigement) utilisés comme fondants routiers pour la viabilité hivernale des routes territoriales de la Collectivité de Corse. Livraison en vrac, conditionné en Big-bag de 600 kgs ou de 1500 kgs ou en sacs (sur palette).

Le produit demandé devra être conforme à la norme NF EN 16 811.1 de Novembre 2016 qui spécifie les caractéristiques des chlorures de sodium utilisés comme fondants routiers pour la viabilité hivernale des routes nationales de Corse. Le produit devra être de classe A (classe de pureté : 98 % pour la teneur en Chlorures), le caractère corrosif du produit devra être de classe 1 « faible ».

Lieu(x) d'exécution :
Réseau routier de la Collectivité de Corse

A titre indicatif, les lieux de livraison des fournitures seront les suivants :

Lot n°1 : Haute-Corse :

Dépôt, lieu-dit « Vizzavona » - 20219 Vizzavona,
Dépôt, lieu-dit « ZI de Corte » (RN200) – 20250 Corte,
Dépôt, lieu-dit « route du cimetière » – 20250 Corte,
Dépôt, entrée Nord d'Aléria, RT-10 – 20270 Aléria,
Terrain communal, entrée du village de Ghisoni - 20227 Ghisoni,
Terrain, village de Pied d'Orezza - 20229 Pied d'Orezza,
Délaissé carrefour de Vezzani RD43/RD243 – 20242 Vezzani,
Dépôt de Calvi, ZA de cantone,
Dépôt de Biguglia, ZA de Tragone,
Dépôt de Ponte-Novu,
Zone de stockage d'Olmi-Capella,

Lot n°2 : Corse du Sud :

Dépôt, lieu-dit « Col de la Seghia » - 20129 Bastelicaccia,
Dépôt, lieu-dit « Petreto-Bicchisano » - 20140 Petreto Bicchisano,
Dépôt, Vico – 20118 Vico,
Dépôt, Evisa – 20126 Evisa,
Dépôt, Ucciani – 20133 Evisa,
Dépôt, Guitera – 20153 Guitera,
Dépôt, Lévie – 20170 Guitera,
Dépôt, Quenza – 20122 Quenza,
Dépôt, Olmeto – 20113 Olmeto,

D'autres sites de livraison seront susceptibles d'être communiqués durant la durée de l'accord-cadre. Le candidat ne pourra élever aucune réclamation.

20000 CORSE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 2 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Haute-Corse
02	Corse du Sud

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34927100-2	Sel de déneigement

Lot(s)	Code principal	Description
01	34927100-2	Sel de déneigement
02	34927100-2	Sel de déneigement

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	13f001	fourniture de sel de déneigement, déverglaçage, semi-humide, humide,de grains de riz

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

La nécessité de garantir au pouvoir adjudicateur l'achèvement des prestations par une des entreprises du groupement en cas de défaillance d'un des membres.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP conditions s'imposeront au titulaire pendant toute la durée d'exécution du marché, conformément aux stipulations contractuelles. Les candidats sont invités à prendre connaissance de ces exigences et à s'y conformer dans le cadre de l'exécution du marché. Dans le cadre de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra vérifier que les offres ne comportent pas de réserves explicites ou de dispositions manifestement incompatibles avec les exigences environnementales prévues au CCAP. Le non-respect des conditions d'exécution environnementales sera apprécié au stade de l'exécution du marché, et pourra entraîner l'application des mesures prévues au contrat, le cas échéant.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : - Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.
- L'accord-cadre sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CDC.
- Une avance (taux 10%) est prévue selon le Code de la Commande Publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) commun aux 2 lots
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) commun aux 2 lots
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat individuel ou membres du groupement (DC2)
- Formulaire de désignation du mandataire à retourner complété en cas de dépôt en groupement d'entreprises.
- Focus clause sociale

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	le candidat (ou le cumul des co-traitants en cas de groupement) doit justifier d'une moyenne des CA hors taxe des trois dernières années ou des trois derniers exercices clos au moins égale à 250 000 € par an	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Références en prestations similaires effectuées au cours des trois dernières années	Non
Déclaration indiquant les moyens en personnel, l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat. Le candidat devra justifier de la possibilité de livrer plusieurs sites en simultané	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chacun des lots	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour chacun des lots	Non
Le mémoire technique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et détaillant : - Les lieux de stockage ; - Les moyens de livraisons, ces derniers devront permettre de livrer 2 sites en même temps ; - La méthodologie mise en oeuvre afin de répondre au délai de livraison imposé par le pouvoir adjudicateur pour les sites prévus au dossier (4 jours max à réception du bon de commande indiquant la quantité et le lieu de livraison).	Non
La fiche technique du produit (homologué en classe A), conforme au dossier et l'engagement du fournisseur de pouvoir fournir ce produit durant toute la durée de l'accord cadre	Non

Libellés	Signature
Le mémoire environnemental des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat : Le candidat indiquera les principaux véhicules susceptibles d'être affectés aux livraisons et fournira une copie de la carte grise ou tout document officiel permettant de vérifier la classe EURO et la date de première mise en circulation.	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

Conditions de remise des candidatures et des offres du candidat :Conformément au dispositions du code de la commande publique, les candidatures et les offres des candidats sont transmises par voie électronique sur le profil acheteur de la collectivité, afin de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Les offres papiers sont irrecevables Les candidats doivent impérativement faire attention au mode unique de remise dématérialisée des candidatures et des offres. Les candidatures et les offres devront parvenir avant la date et l'heure limites indiquées au présent règlement. Celles qui seront reçues hors délai seront éliminées. A. **Téléchargement du DCE :** L'accès aux avis et aux dossiers de consultation des entreprises (DCE) unitaires est libre et gratuit. Votre identification lors du retrait d'un DCE est indispensable si vous souhaitez être tenu informé(e) des modifications relatives à ce dossier. L'identification est simple il suffit de donner votre identifiant et mot de passe AWS, lesquels sont uniques pour tous les acheteurs utilisant la plate-forme AWS. Si vous retirez le DCE en mode anonyme, revenez sur le portail internet 8 jours avant la date de remise limite pour vérifier si le dossier a été mis à jour. Sur le profil acheteur de la collectivité (https://marchespublics.isula.corsica), les opérateurs économiques sont fortement invités à indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation. B. **Transmission par voie électronique sur le profil acheteur:** Les candidatures et les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur de la collectivité (https://marchespublics.isula.corsica).En cas de problème technique pour le dépôt électronique, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.80.04.12.60 Les notices suivantes sont mises à votre disposition pour vous guider plus en détail : - Création de votre Espace : http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf - Retirer un DCE : http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf - Déposer un pli : http://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf - Mode opératoire JNLP* : https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat_Documentation_JNLP.pdf *JNLP, Java Network Launch Protocol (ou Java Web Start launcher) Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de téléchargement de leurs offres. A cet égard, la plateforme AWS précise aux candidats : « Débutez votre dépôt effectif au minimum 24 heures avant l'expiration, la plateforme a pu évoluer depuis votre dernière utilisation, ou vous pouvez rencontrer un incident de connexion à Internet, difficultés auxquelles vous ne pourrez pas vous adapter à la dernière minute. » Attention : Les plis sont « hors-délai » si leur téléchargement se termine après l'heure limite. Seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt. Cette attestation apparaîtra à l'écran et vous sera adressée par courriel, par précaution imprimez cette page. **Contrôle antivirus:** L'ensemble du pli devra être exempt de tout virus informatique et devra être traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un antivirus professionnel régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre des procédures de marché public. La personne publique pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles,

Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Possibilité d'envoyer concomitamment une copie de sauvegarde :

Les candidats et soumissionnaires peuvent adresser à l'acheteur, dans les délais impartis pour la remise des candidatures sur support physique électronique (clé USB) , une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Cette copie doit être placée dans un pli comportant la mention lisible de « copie de sauvegarde ». Elle ne peut être ouverte que dans les cas mentionnés ci-après :

1. Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
2. Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.
Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur. Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte ou a été écartée pour le motif prévu ci-dessus, elle est détruite.

Cette copie de sauvegarde devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans le présent Règlement de consultation. L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

COLLECTIVITE DE CORSE Direction de la Commande Publique 22 cours Grandval BP 215 20 187 Ajaccio Cedex 1 Offre pour : A compléter «MAPA/AOO – copie de sauvegarde » Seule la copie de sauvegarde pourra être envoyée à l'adresse ci-dessous ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : COLLECTIVITE DE CORSE Direction de la Commande Publique 22 cours Grandval BP 215 20 187 Ajaccio Cedex 1 Tel : 04-95-51-64-64

« Re matérialisation » En cas d'absence de signature électronique de l'offre lors du dépôt de celle-ci, le soumissionnaire s'engage dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme, sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique, ou toute personne habilitée à engager l'entreprise, procède à leur signature manuscrite sans la moindre modification de ceux-ci et les renvoie à l'acheteur sous cette forme.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec

l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 21 décembre 2026 à 12:00:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	65.0 %
2-Valeur technique	25.0 %
2.1-Description des lieux de stockage	*30.0 %*
2.2-Description des moyens de livraisons, ces derniers devront permettre de livrer 2 sites en même temps	*30.0 %*
2.3-Méthodologie mise en oeuvre afin de répondre au délai de livraison imposé	*40.0 %*
3-Performance environnementale	10.0 %
3.1-Classe EURO	*60.0 %*
3.2-Âge des véhicules	*40.0 %*

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.
Les critères sont notés sur 20.
Les sous-critères sont notés sur 10.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Pour le critère « Prix des prestations » : 65 %

L'évaluation du critère « Prix des prestations » sera réalisée sur la base du montant total figurant sur le DQE rempli par chaque candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère "Prix des prestations" est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * 20

Où :
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
20 = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

La note du critère Prix des prestations se verra affectée un coefficient de 65 %.

Pour le critère « Valeur technique » : 25 %

La valeur technique sera appréciée au regard du contenu du mémoire technique fourni par chaque candidat, détaillant les dispositions qu'il propose d'adopter pour l'exécution du contrat, et dont le contenu est détaillé à l'article 6.1 du présent RC.

Chaque sous-critère sera noté selon le barème ci-après :
- 0 : absence d'information, ou information hors sujet ou totalement insuffisante entraînant le rejet de l'offre,
- 2 : insuffisant, présence d'au moins 1 réserve significative,
- 4 : moyen, comportant plusieurs réserves mineures,
- 6 : satisfaisant, y compris si une réserve mineure,
- 8 : très satisfaisant,
- 10 : excellent.

Chaque sous-critère se verra affecté du coefficient lui correspondant.

Les notes pondérées de chaque sous-critères seront ensuite additionnées pour avoir une note sur 20.

Le candidat ayant obtenu le plus de points obtiendra la note de 20.

La note Valeur technique des autres candidats sera ensuite obtenue avec l'application de la formule suivante :

Note de l'offre = (Valeur technique de l'offre à noter / Valeur technique de l'offre mieux-disante) x 20.

La note Valeur technique se verra affectée un coefficient de 25 %.

Pour le critère « Performance environnementale » : 10 %

La performance environnementale sera appréciée au regard du contenu du mémoire environnemental fourni par chaque candidat, détaillant les principaux véhicules susceptibles d'être affectés aux livraisons.

Chaque sous-critère sera noté selon les barèmes ci-après :

Classe EURO : 10 points
- EURO 6 ou supérieure : 10 points
- EURO 5 : 8 points
- EURO 4 : 4 points
- Inférieure à EURO 4 ou absence de justificatif : 0 point

Âge des véhicules : 10 points
- moins de 5 ans : 10 points
- de 5 à moins de 8 ans : 6 points
- de 8 à moins de 12 ans : 3 points
- 12 ans et plus : 0 point

Chaque sous-critère se verra affecté du coefficient lui correspondant.

Les notes pondérées de chaque sous-critères seront ensuite additionnées pour avoir une note sur 20.

Le candidat ayant obtenu le plus de points obtiendra la note de 20.

La note Performance environnementale des autres candidats sera obtenue avec l'application de la formule suivante :

Note de l'offre = Note maximale (20) x (valeur de l'offre à noter / valeur meilleure offre)

La note Performance environnementale se verra affectée un coefficient de 10 %.

NOTE FINALE = Note pondérée Prix des prestations + Note pondérée Valeur technique + Note pondérée Performance environnementale.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les candidats sont vivement encouragés à mettre à jour leurs pièces fiscales et sociales, assurance, et autres, dans le coffre-fort électronique se trouvant sur la plateforme AWS dans les conditions décrites au présent règlement de la consultation (Conditions d'envoi ou de remise des plis – Transmission électronique).

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-bastia.juradm.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat devant le Tribunal Administratif de Bastia, en utilisant l'application « Télérecours citoyens »accessible sur le site www.telerecours.fr.
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d?un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-bastia.juradm.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-bastia.juradm.fr/